SODK_ Konferenz der kantonalen Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren

CDAS_ Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales

CDOS_ Conferenza delle direttrici e dei direttori cantonali delle opere sociali

SODK_ Konferenz der kantonalen Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren
CDAS_ Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales
CDOS_ Conferenza delle direttrici e dei direttori cantonali delle opere sociali

SOMMAIRE

PRÉFACE DU PRÉSIDENT 2

THÈME PRINCIPAL 2017
L'encouragement précoce 4

RÉTROSPECTIVE ANNUELLE 2017 8

DOMAINES
Assurances sociales 12
Politique en faveur des personnes handicapées 14
Familles et Société 16
Enfance et Jeunesse 18
Migration 20

LA CDAS EN CHIFFRES 22

PORTRAIT DE LA CDAS 24

ORGANES DE LA CDAS 26

PERSPECTIVES 28

17

PRÉFACE DU PRÉSIDENT

BATAILLE CRÉATIVE POUR DES SOLUTIONS ADÉQUATES

Martin Klöti, président

Notre monde est plus mondialisé et complexe que jamais. Or cette évolution se reflète aussi dans les dossiers de la CDAS : la politique familiale devient un avantage compétitif pour les régions, tandis que le défi de l'intégration pèse sur l'Europe occidentale dans son ensemble. La digitalisation facilite le quotidien des personnes en situation de handicap mais présente aussi le risque de les priver de leur emploi. Comment adapter la politique sociale à ces impératifs ? En apprenant les uns des autres, en effectuant les rééquilibrages nécessaires et en cherchant les solutions soutenues par la population de nos cantons.

Au cours de l'été 2017, j'ai pris la présidence de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales, succédant à Peter Gomm. En toute amitié, il m'avait averti que les défis n'allaient pas diminuer à l'avenir. Parallèlement, la marge de manœuvre de la Conférence n'allait pas augmenter et surtout, la charge de travail de la présidence s'annonçait considérable. Durant les six années qu'il a passées à ce poste, Peter Gomm a été considéré comme le doyen de la politique sociale suisse, qu'il a contribué à façonner avec beaucoup d'engagement et d'énergie.

Je lui en suis reconnaissant, car le train dont j'ai pris les commandes est en bon état de marche. Certes, les avertissements de mon prédécesseur se sont révélés fondés. Mais je prends néanmoins beaucoup de plaisir à définir, en collaboration avec les membres du Comité CDAS, la direction que nous devons donner à ce train. Afin d'alléger quelque peu la charge de la présidence, nous avons déterminé des responsables de dossier au sein du Comité, qui orientent le développement de leurs dossiers et qui assument en plus certaines tâches de représentation et de travail médiatique. Le bon déroulement des activités opérationnelles est assuré par le secrétariat général, qui est bien organisé.

Cette organisation ne facilite pas seulement mon travail, elle permet de consolider nos décisions, en leur donnant une base solide. Les membres du Comité sont plus étroitement impliqués dans l'évolution de leurs dossiers, avant même que les objets concernés ne soient mis à l'ordre du jour du Comité. Cet investissement accru a aussi pour effet de souligner les différentes réalités cantonales, tout comme les positions divergentes des membres du Comité, ce qui enrichit fortement les discussions du Comité. Une récente audition en commission parlementaire s'est même déroulée sur le mode dialectique.

En résumé : nous ne sommes certainement pas toujours d'accord d'emblée, nous bataillons parfois à cerner la bonne décision ou position et c'est très bien ainsi. Je souscris volontiers à ce proverbe africain : « Si tu veux aller vite, marche seul. Mais si tu veux aller loin, marchons ensemble. »

Les enjeux complexes et variés de la politique sociale – auxquels s'ajoute la pression politique – requièrent des solutions mûrement réfléchies. Or l'échange nous aide justement en cela. Nous pouvons et devons apprendre les uns des autres, afin de partager les bonnes solutions au-delà des frontières cantonales. Nous devons en même temps nous interroger sur l'opportunité d'harmoniser certains domaines : dans quels domaines l'harmonisation est-elle souhaitable et dans lesquels une solution cantonale est-elle préférable ? Car nous le savons tous : la politique sociale n'a de sens que si elle est soutenue par la population (de chaque canton).

Martin Klöti, président de la CDAS

un toast en l'honneur du nouveau président

THÈME PRINCIPAL 2017

L'ENCOURAGEMENT PRÉCOCE EN POINT DE MIRE

Lors de leur Assemblée annuelle en mai 2017, les directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales ont décidé d'accorder une attention particulière à l'encouragement précoce durant les deux prochaines années. En tant que tâche transversale, ce thème doit faire l'objet d'un développement conjoint avec les conférences sœurs que sont la CDS et la CDIP. La CDAS a adopté des lignes directrices à cet effet. L'objectif de la CDAS est de développer, à l'échelon intercantonal, une politique coordonnée et cohérente en matière d'encouragement précoce.

« Les enfants des milieux moins privilégiés qui grandissent dans des systèmes d'éducation précoce performants sont, lorsqu'ils entrent à l'école, pratiquement à égalité de chances avec leurs camarades mieux lotis. »

David Payot, conseiller municipal (Lausanne)

L'encouragement précoce constitue un point fort des activités de la CDAS. La CDAS s'engage principalement dans le cadre de la politique familiale de la petite enfance (l'axe prioritaire étant l'accueil extra-familial). Les enfants de 0 à 4 ans constituent de plus un thème de la politique de l'enfance et de la jeunesse (promotion de l'enfance et de la jeunesse / protection de l'enfance et aide à la jeunesse). La CDAS a déjà publié deux recommandations relatives à la petite enfance « Recommandations CDAS pour l'accueil extrafamilial de la prime enfance » (CDAS, 24 juin 2011) et « Recommandations pour le développement de la politique de l'enfance et de la jeunesse dans les cantons » (CDAS, 19 mai 2016). Les recommandations sur la politique de l'enfance et de la jeunesse ont été élaborées conjointement avec deux conférences technique de la CDAS, la Conférence des délégués cantonaux à la promotion de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ) et la Conférence des responsables cantonaux de la protection de l'enfance et de l'aide à la jeunesse (CPEAJ). Ces deux conférences sont aujourd'hui fusionnées en une seule : la Conférence pour la politique de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ).

Point fort de l'Assemblée annuelle de la CDAS

En Suisse, tous les enfants sont encouragés et soutenus de manière appropriée dans le développement de leurs capacités affectives, sociales, créatives, motrices, langagières et cognitives. Ceci a lieu dès la petite enfance, afin qu'ils puissent développer leurs compétences sociales et en matière de santé et de formation, leur engagement social, leur créativité et leur indépendance et devenir des personnes responsables. Les parents et les autres personnes chargées de leur encadrement ont la possibilité et les compétences nécessaires pour offrir aux enfants un environnement propice à leur développement. Ils bénéficient d'un soutien, si nécessaire. Tel est le principe directeur des activités de la CDAS pour les deux prochaines années. La question de l'encouragement précoce a été abordée lors de l'Assemblée annuelle en termes de coûts et d'avantages, de même ont été présentés divers exemples de mise en œuvre ainsi que les résultats des dernières études sur ce sujet. La Table ronde a été consacrée au rôle de l'État en matière d'encouragement précoce.

« Aujourd'hui, ce sont surtout les parents qui sont lourdement grevés par les coûts et, en comparaison internationale, le secteur public n'apporte qu'une faible contribution. »

Monika Bütler, professeur à l'université de Saint-Gall

ESTIMATION DES COÛTS POUR UN ÉLARGISSEMENT DE LA POLITIQUE DE LA PETITE ENFANCE

(Prof. Monika Bütler / mio CHF par an)

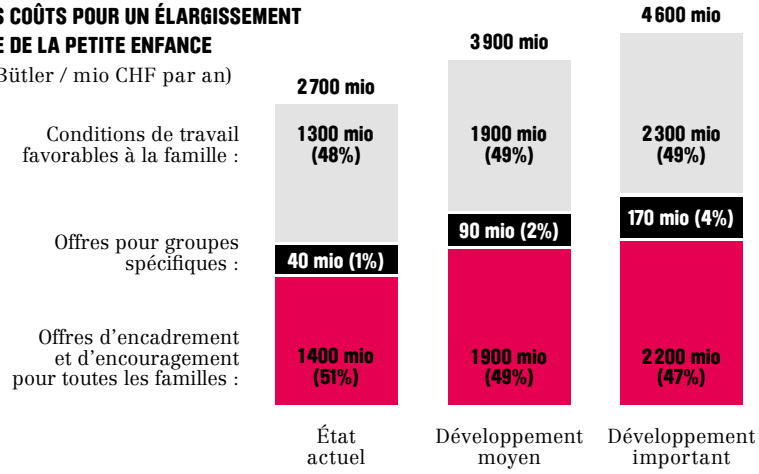

EXPOSÉS DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE 2017

Disponibles sous sodk.ch/fr/qui-est-la-cdas/assemblee-pleniere/histoire/

- Monika Bütler, professeur, Université de St-Gall : *Kosten und Nutzen einer umfassenden Politik der frühen Kindheit* (« les coûts et l'utilité d'une politique de la petite enfance »)
- Martin Klöti, CdÉ (SG) : *Filfalt – von Anfang an* (« la diversité – dès le début »). La pratique de l'encouragement précoce dans le canton de Saint-Gall.
- Christoph Amstad, CdÉ (OW) : *Zämä uf ä Wäg* (tous en route), soutien aux parents à l'encouragement précoce dans le canton d'Obwald
- David Payot, conseiller municipal (Lausanne) : la politique et les prestations d'encouragement précoce à Lausanne
- Gaby Szöllösy, secrétaire générale de la CDAS : synthèse et thèses de diverses études sur le sujet

THÈME PRINCIPAL 2017

« Les mesures d'encouragement précoce ne peuvent déployer leurs effets qu'en étant appliquées selon des critères qualitatifs. Aussi, trouver les ressources idoines équivaut à un investissement majeur dans l'avenir. »

Valeurs de référence de la CDAS en matière d'encouragement précoce

L'encouragement précoce : une thématique transversale
Dans le cadre de leur Assemblée annuelle 2017, les directrices et directeurs des affaires sociales ont adopté des valeurs de référence concernant l'encouragement précoce. Ils y ont retenu que l'encouragement précoce constitue une thématique transversale. Il couvre la politique de l'enfance et de la jeunesse, la politique sociale, la politique familiale, ainsi que la politique de l'éducation, la politique de la santé et la politique d'intégration. Il comprend notamment les objectifs suivants:

- L'encouragement précoce fait partie d'une constante politique en faveur des enfants et des jeunes.
- En jouant un rôle d'instrument de politique sociale préventive, l'encouragement précoce fournit une contribution majeure au principe de l'égalité des chances et de lutte contre la pauvreté de même qu'en matière d'intégration sociale des enfants.
- L'encouragement précoce au sens de formation de la petite enfance pose des bases favorables à un parcours de formation ultérieur et accroît les possibilités de formation avant l'entrée à l'école. Elle correspond au droit de l'enfant à l'éducation.
- L'encouragement précoce renforce les ressources et les potentiels de santé chez les enfants. Dans le contexte de la promotion de la santé, il contribue donc au bien-être psychique et physique des enfants.
- L'encouragement précoce contribue à l'intégration linguistique d'enfants allophones et à l'intégration sociale d'enfants immigrés et de leurs familles.

C'est pourquoi il est essentiel que les conférences intercantonales adoptent elles aussi une conception et une approche globale de la thématique. Les membres de la CDAS ont conclu qu'en tant que tâche transversale l'encouragement précoce doit faire l'objet d'un développement conjoint avec les conférences sœurs (en particulier la CDIP et la CDS). L'objectif de la CDAS est de développer, à l'échelon intercantonal, une compréhension commune et une politique coordonnée et cohérente en matière d'encouragement précoce.

Approche conjointe entre la CDIP et la CDS (2017-2020)
En automne 2017, les comités de la CDIP et de la CDS se sont accordés sur un traitement commun de la question, pour les années 2017-2020. Une première rencontre d'échange (organe intercantonal d'échanges [OIE] sur l'encouragement précoce) a déjà eu lieu fin 2017. L'OIE doit servir de point de coordination et de contact avec les cantons et les acteurs externes.

Deux exemples de mise en œuvre de l'encouragement précoce dans les cantons
Zämä uf ä Wäg (tous en route) Soutien aux parents à l'encouragement précoce dans le canton d'Obwald. L'objectif du projet est de faire en sorte que tous les enfants, quelle que soit leur origine, entrent au jardin d'enfants avec les mêmes chances de départ. Les familles sont soutenues par une personne qui les accompagne et se rend au domicile. *familie-ow.ch*
Filfalt – von Anfang an (« la diversité – dès le début ») Dans le canton de Saint-Gall, les départements de l'intérieur, de l'éducation et de la santé ont élaboré une stratégie commune pour le stade de la petite enfance. Le point de vue interdépartemental des départements administratifs ouvre la voie à une action coordonnée et constitue la base de fondations communes et de mesures correspondantes. *frühekindheit-sg.ch*

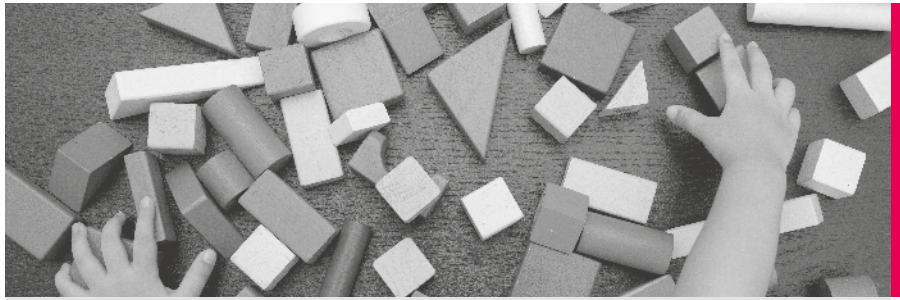

DÉFINITION : ENCOURAGEMENT PRÉCOCE

L'encouragement précoce s'adresse en principe à tous les enfants de 0 à 4 ans (avant l'entrée au jardin d'enfants ou au cycle élémentaire) ainsi qu'à leur famille et aux autres personnes chargées de leur encadrement. Certains programmes d'encouragement précoce peuvent également s'adresser à des groupes cibles spécifiques (p. ex. les enfants de familles socialement défavorisées).

Les mesures d'encouragement précoce (ou formation, accueil et éducation de la petite enfance FAE-PE) comprennent des prestations dans le domaine de l'accueil extrafamilial (en crèche, famille de jour ou groupe de jeu), des prestations de soutien aux familles (p. ex. le conseil aux parents, la formation des parents ou les centres socioculturels de rencontres pour les familles avec enfants en bas âge) ainsi que des prestations fournies sur les lieux de vie, d'accès facile et proche du lieu d'habitation.

RÉTROSPECTIVE ANNUELLE 2017

L'ANNÉE VUE PAR LA CDAS – UN APERÇU DES PRINCIPAUX DOSSIERS

JANVIER

1re Conférence nationale en faveur de l'intégration des personnes handicapées sur le marché du travail
Lors de la première des trois conférences, une déclaration conjointe élaborée par les partenaires sociaux et le DFI a été adoptée. Elle vise à faire formuler aux acteurs impliqués un engagement en faveur de la poursuite de l'intégration sur le marché du travail.
La CDAS a également participé à une audition de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États sur la révision des PC.

FÉVRIER

collaboration plus étroite dans le domaine du handicap
Lors de la rencontre d'échange préparatoire au Dialogue national, la CDAS a convenu avec le conseiller fédéral A. Berset de collaborer plus étroitement dans le domaine du handicap et de créer des structures appropriées à cet effet.

MARS

des lacunes dans le statut d'admission provisoire
La CDAS a présenté son évaluation du changement de statut des AP dans le cadre d'une audition devant la Commission des institutions politiques du Conseil national. La CDAS a préconisé le remplacement du statut d'admission provisoire par celui de protection subsidiaire et la création de meilleures conditions-cadres pour l'intégration sociale et professionnelle de toutes les personnes concernées.

AVRIL

exercice réussi en vue d'une situation d'urgence en matière d'asile
La CDAS a participé à un exercice d'urgence dans le domaine de l'asile en collaboration avec les membres responsables de la CCDJP et les responsables de divers services de la Confédération. Cela a mis en évidence la nécessité de clarifier davantage le rôle des conférences dans les situations d'urgence.

MAI

élection du nouveau président de la CDAS
Lors de leur Assemblée annuelle des 11 et 12 mai, les directeurs des affaires sociales ont élu le conseiller d'État Martin Klöti (SG) au rang de nouveau président de la CDAS.
Ils ont également adopté des lignes directrices en matière d'encouragement précoce. Ensuite s'est tenu le 18e Dialogue national sur la politique sociale avec le conseiller fédéral Alain Berset, axé sur le développement conjoint de la politique en faveur des personnes handicapées.

JUIN

recommandations pour le placement extra-familial d'enfants
La CDAS et sa conférence sœur, en charge de la protection des mineurs et des adultes (COPMA), sont convenues d'élaborer conjointement des recommandations qui établissent certaines normes dans le domaine sensible du placement extra-familial d'enfants.

JUILLET

fin des négociations sur les indemnités relatives aux MNA
Les négociations sur l'indemnisation par la Confédération de l'hébergement et la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA) ont pu être conclues sur le plan technique : il existe un engagement de principe de la part des milieux politiques (DFJP, CDAS) en faveur d'une indemnisation plus équitable des coûts additionnels des cantons grâce à une augmentation du forfait global versé par la Confédération.

AOÛT

entrée en fonction du nouveau président de la CDAS
Le changement de présidence à la CDAS a eu lieu le 1er août : Martin Klöti a pris ses fonctions et, à cette occasion, a effectué plusieurs visites chez les partenaires de la CDAS.

SEPTEMBRE

séances d'information sur la restructuration du domaine de l'asile
Dans le cadre de trois séances d'information organisées à Saint-Gall, Lucerne et Genève, la CDAS, la CCDJP et le SEM ont, ensemble, directement informé les cantons des innovations et des conséquences des nouvelles procédures d'asile. À Lugano, les représentants de deux conférences intercantonales – l'une pour la promotion de l'enfance et de la jeunesse et l'autre pour la protection de l'enfance et de l'aide à la jeunesse – ont validé leur fusion. La nouvelle conférence technique est appelée Conférence pour la politique de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ) et est opérationnelle depuis fin novembre.
Le SG CDAS a également organisé un atelier sur les questions du handicap auquel ont participé nombre d'experts cantonaux.

OCTOBRE

hommage aux 20 ans de la loi sur l'aide aux victimes
20 ans de loi sur l'aide aux victimes : une réunion organisée par l'Office fédéral de la justice a été consacrée à l'aide aux victimes, réunion à laquelle a participé la conseillère fédérale S. Sommaruga. La CDAS a activement contribué au bon déroulement de la manifestion – par exemple par l'animation des ateliers et par la participation du nouveau président de la CDAS au podium final.

NOVEMBRE

réflexion sur l'activité et le rôle de la CoCo
Au cours de sa retraite, la Commission consultative du Comité (CoCo) a mené à bien un processus stratégique de longue haleine. L'accent a notamment été mis sur la mesure dans laquelle la CoCo peut s'acquitter au mieux de ses tâches et s'intégrer de manière optimale dans les activités du Comité et du SG CDAS ainsi que des conférences régionales. La retraite des coordinateurs en matière d'asile à Soleure a été consacrée au nouveau concept des services de santé pour les centres d'hébergement pour requérants d'asile, ainsi qu'à nombre d'autres questions.
La deuxième assemblée plénière de la CDAS, en novembre dernier, s'est également concentrée sur les questions de migration. Ensuite, les membres de la CDAS ont, dans le cadre du Dialogue national sur la politique sociale, défini avec le conseiller fédéral A. Berset la nouvelle structure de collaboration en matière de politique en faveur des personnes handicapées.

DÉCEMBRE

succès des négociations sur la Convention relative à l'assistance aux indigents
Sous l'égide du conseiller d'État Mauro Poggia (GE), la CDAS et la Confédération ont négocié avec la France le remboursement des arriérés de dettes liés à la Convention relative aux indigents dénoncée en 1931. La France est prête à rembourser – en 2019 – la Confédération et les cantons concernés les dettes s'élevant à 41,5 millions de francs.
En collaboration avec la conseillère fédérale S. Sommaruga, les membres de l'exécutif des cantons, des villes et des communes ont adopté un plan d'action national (PAN) visant à prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent.

DOMAINE : ASSURANCES SOCIALES

LA PRESSION DE RÉFORME PERSISTE

L'évolution des charges sociales est préoccupante. Les cantons sont soumis à une haute pression, notamment en ce qui concerne les prestations complémentaires. De ce fait, la CDAS a activement soutenu l'actuelle révision des PC. La prochaine réforme s'annonce déjà à l'horizon. De même, après le rejet de la prévoyance vieillesse 2020 par le souverain, il est nécessaire d'élaborer rapidement un nouveau projet pour garantir les rentes à plus long terme.

L'année dernière ont commencé les délibérations parlementaires sur la révision des prestations complémentaires (PC). Dans le cadre de deux auditions et au moyen d'une intervention par écrit, la CDAS a soumis ses positions à la commission compétente : elle soutient l'orientation de la réforme, car la charge financière sur les PC est considérable pour les cantons. Ils supportent la charge principale de l'augmentation dynamique des coûts. Il est donc très important pour la CDAS de freiner l'augmentation des coûts, tout en gardant le niveau de prestations actuel.

« Nous n'avons pas d'influence sur le vent, mais nous voulons aider à bien hisser les voiles »

(basé sur une citation d'Aristote)

Avec la révision en cours, les cantons feront des économies, quoique relativement modestes. Pour la CDAS, la révision des PC représente une première étape, qui doit être suivie par une deuxième dans les meilleurs délais. Le financement des soins et les coûts additionnels liés aux homes représentent un défi majeur. De plus, le couplage des PC et de la réduction individuelle des primes est une source de préoccupation pour certains cantons. Il faudra discuter de mesures appropriées dans le cadre d'une 2e étape. Ces points de réforme devront être soigneusement examinés avant d'être incorporés dans un texte juridique. D'ici là, le Parlement fédéral devra approuver les mesures proposées de réduction des coûts.

Remo Dörig, responsable du domaine de la sécurité sociale

Échec de la prévoyance vieillesse 2020
En septembre, les votants ont rejeté le projet de réforme prévoyance vieillesse 2020 avec presque 53 % de voix contre. La CDAS avait toujours soutenu cette proposition et souligné les circonstances aggravantes en cas d'échec. Le besoin de réforme demeure. La CDAS souhaite influencer le débat, en se basant sur la maxime d'Aristote : « Nous n'avons pas d'influence sur le vent, mais nous voulons aider à bien hisser les voiles ». Dans le cadre du Dialogue national sur la politique sociale, les membres de la CDAS ont eu un premier échange avec le président de la Confédération (à l'époque le conseiller fédéral) A. Berset concernant les exigences relatives à une nouvelle réforme, dont voici les éléments principaux, selon la CDAS :

- une prévoyance vieillesse forte, sûre et financée de manière solide ;
- aucun transfert aux PC ;
- le niveau des rentes doit être garanti ;
- il faut améliorer la sécurité sociale des personnes disposant d'un bas salaire.

Mise en œuvre de la réforme des normes CSIAS dès 2017
Pendant les dernières années, les normes CSIAS ont été révisées dans le cadre d'un processus échelonné en deux étapes. L'objectif de la réforme était de réduire là où cela est politiquement défendable. En tant qu'organe politique, la CDAS a adopté les deux étapes de révision et revêt ainsi un rôle de garante des normes révisées. Le suivi correspondant montre qu'une grande partie des cantons appliquent les normes CSIAS, contribuant ainsi à l'harmonisation du système et au renforcement du système fédéral.

La grande tâche des cantons et des communes demeure l'intégration des bénéficiaires de l'aide sociale – possiblement dans le premier marché du travail. Les efforts entrepris dans ce sens par les institutions d'aide sociale sont considérables. La CDAS continuera à soutenir ces démarches.

Forfait d'entretien CSIAS pour une personne seule, état au 1.1.2018

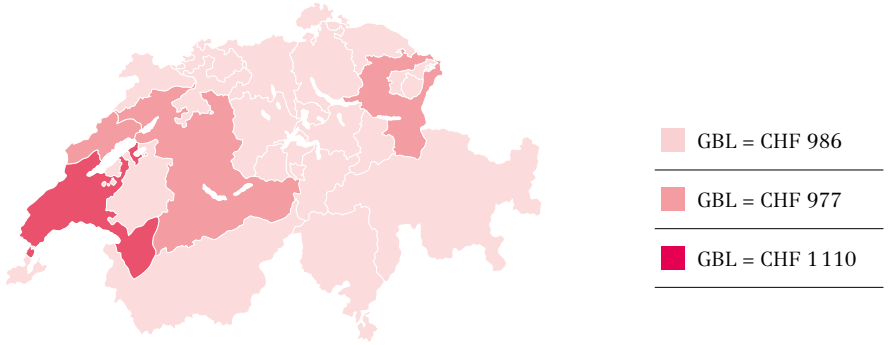

* Les cantons de BE, NE et SG n'ont pas appliqué le renchérissement de CHF 9 en 2015.

** Le canton de VD paye un forfait d'entretien élevé, mais il renonce en contrepartie aux suppléments d'intégration.

DOMAINE : POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES

TOUCHE TOUS LES DOMAINES DE LA VIE

La politique en faveur des personnes handicapées est un sujet transversal, car elle affecte différents domaines du quotidien, qu'il s'agisse de la garantie du minimum vital, de la participation politique ou sociale, de l'accès non discriminatoire aux bâtiments publics, aux transports en commun, aux prestations, au système de formation ou au monde du travail. La CDAS s'est attelée à cette tâche transversale et jouera un rôle majeur dans le développement de la politique en faveur des personnes handicapées.

Thomas Schuler, responsable du domaine Politique en faveur des personnes handicapées

En 2017, le DFI et la CDAS ont adopté une structure organisationnelle qui tient compte du caractère transversal de l'égalité des chances pour les personnes handicapées. À l'avenir, la collaboration entre la Confédération et les cantons dans le domaine de la politique en faveur des personnes handicapées sera planifiée et gérée dans le cadre du Dialogue national sur la politique sociale. En 2018, nous aborderons ensemble le thème de l'auto-détermination, d'autant plus que des activités concrètes ont déjà été lancées en 2017. Ainsi, le groupe de travail Prestations de logement de la CDAS a élaboré des propositions de mesures pour le logement hors institution. En outre, la CDAS a suivi l'évaluation de la contribution d'assistance AI et a participé aux trois conférences nationales sur l'intégration des personnes handicapées dans le marché du travail.

« La politique en faveur des personnes handicapées est une tâche transversale – transversale à tous les domaines de la vie. »

Conférence des délégués cantonaux aux questions du handicap (nouvellement créée)
En mai 2017, l'Assemblée plénière de la CDAS a décrété que la CDAS tiendrait une conférence des délégués aux questions du handicap. Il s'agit d'un organe consultatif de la CDAS. Elle œuvre pour que la politique sociale en faveur des personnes handicapées et la mise en œuvre de la Convention de l'ONU pour les droits des personnes handicapées (CDPH) soient développées et coordonnées entre les cantons. La première réunion plénière des 26 représentants cantonaux aura lieu en mars 2018.

Septembre 2017 : symposium de la CDAS sur la politique en faveur des personnes handicapées
Le symposium de la CDAS a fourni un bon aperçu des défis à venir pour la nouvelle conférence technique. L'accent a été mis sur l'avancement de la mise en œuvre de la CDPH et sur les perspectives dans les cantons. Des responsables des services sociaux ou de domaines spécialisés de 22 cantons ont participé au symposium de la CDAS, qui se tient régulièrement depuis 2006 sous le nom d'atelier national. Le symposium a mis en évidence que l'humain est au centre de la nouvelle politique en faveur des personnes handicapées et que les cantons adaptent le financement des prestations aux besoins de ces personnes. Dans le même temps, il est apparu que dans le domaine de la politique en faveur des personnes handicapées, la coordination et la collaboration tant verticale (Confédération - cantons - communes) qu'horizontale (niveaux intercantonal et intracantonal - collectivité - société civile) revêtent une importance croissante.

Réglementation des compétences dans le domaine A
La CSOL CIIS a mandaté une expertise juridique pour déterminer à qui incombe la responsabilité de la prise en charge des coûts extra-cantonale des séjours en écoles spécialisées, homes pour enfants et adolescents. En outre, elle a également élaboré une dérogation pour le domaine A. Les cantons seront consultés en 2018 sur cette proposition de modification de la CSOL.

« L'être humain est au centre de la nouvelle politique en faveur des personnes handicapées : les prestations doivent s'adapter aux besoins des personnes concernées. »

Politique en faveur des personnes handicapées : champs thématiques
- Politique en faveur des personnes handicapées : prestations de logement et d'emploi, collaboration avec la Confédération et les cantons, mise en œuvre de la CDPH, assurance-invalidité, conférence technique des questions relatives aux personnes handicapées
- CIIS : Secrétariat CIIS et CSOL CIIS, réglementation des compétences dans le domaine A
- Politique en matière d'addictions : stratégie Addiction, régulation du cannabis, prévention en matière de jeux d'argent

DOMAINE : FAMILLE ET SOCIÉTÉ

ACCENT SUR L'ENCOURAGEMENT PRÉCOCE ET LA PROTECTION DES VICTIMES

Veronika Neruda, responsable du domaine Famille et société

Politique familiale
Outre le sujet de l'encouragement précoce, la CDAS s'est également penchée sur la question de l'aide au recouvrement : en 2017, le Comité CDAS a pris position sur le projet d'ordonnance, dont voici les points principaux.

- Une aide au recouvrement efficace et efficiente contribue à la prévention de la pauvreté.
- Des exigences minimales harmonisées concernant les prestations de l'aide au recouvrement contribuent à l'égalité de traitement, à l'information et à la sécurité du droit des personnes concernées.

En 2017 et en étroite collaboration avec la CDIP, la CDAS a également représenté les intérêts des cantons dans différents groupes d'accompagnement ou organes concernant l'accueil extrafamilial.

« Une aide au recouvrement efficace et efficiente contribue à la prévention de la pauvreté. »

Aide aux victimes
L'exécution uniforme de la loi sur l'aide aux victimes : tel est l'objectif que la CDAS souhaite atteindre avec sa conférence technique « Conférence suisse des offices de liaison de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (CSOL-LAVI) ». L'accent est mis sur l'échange entre les offices cantonaux d'aide aux victimes, les centres de consultation LAVI, l'Office fédéral de la justice (OFJ) et la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP). Le SG CDAS est l'organe responsable de la CSOL-LAVI.

En 2017, la CSOL LAVI s'est engagée notamment pour les projets suivants.

- Recommandations relatives à la prise en charge des coûts pour l'aide psychologique (publication prévue en été 2018).
- Document de base relatif au point de convergence entre l'aide aux victimes et l'aide sociale, en collaboration avec la CSIAS (publication prévue en automne 2018).
- Recommandations relatives à la prise en charge des coûts pour l'aide juridique (publication prévue fin 2018, au plus tôt).

Par ailleurs, en 2017 le SG CDAS a organisé l'échange entre les points de contact cantonaux qui s'occupent des victimes de mesures de coercition et des placements extrafamiliaux. L'accent était mis sur le soutien aux victimes qui avaient déposées des demandes pour recevoir des contributions de solidarité. Les points de contact cantonaux ont déjà conseillé environ 4300 personnes entre 2014 et fin novembre 2017.

En 2018, la CSOL-LAVI doit prendre position sur la révision du Code de procédure pénale CPP. Cela est fait dans le but de veiller à ce que la perspective des victimes dans la CPP soit prise en considération de manière appropriée.

Formation professionnelle dans le domaine social
La CDAS défend les intérêts de ses membres dans la formation professionnelle du domaine social. Le SG CDAS travaille dans ce sens au sein du Comité de SAVOIRSOCIAL, l'organisation faîtière suisse du monde du travail du domaine social, et du fonds de formation professionnelle FONDSSOCIAL. Le mandat et l'objectif de la CDAS est de garantir que le domaine social dispose d'un personnel qualifié selon ses besoins.

En 2017, la CDAS a mis l'accent politique sur les pseudo-stages avant l'apprentissage d'assistante socio-éducative ou d'assistant socio-éducatif : un bon nombre d'institutions emploient des stagiaires à des bas salaires sans leur offrir de place de formation une fois que leur stage est terminé. En septembre 2017, les comités de la CDAS et de la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP) ont envoyé une lettre commune à leurs membres. Ils y rappellent aux cantons leur responsabilité en tant qu'autorités d'exécution et de contrôle via les commissions cantonales du marché du travail. En outre, les autorités d'autorisation et de surveillance des institutions d'accueil peuvent aussi veiller à ce que les pseudo-stages soient empêchés.

« La CDAS veille à empêcher les pseudo-stages dans le domaine social. »

Familles et société : champs thématiques

- Politique familiale : aide au recouvrement, accueil extrafamilial, encouragement précoce
- Formation professionnelle dans le domaine social : SAVOIRSOCIAL, FONDSSOCIAL, pseudo-stages dans le domaine social
- Aide aux victimes : exécution de la loi sur l'aide aux victimes, victimes de mesures de coercition, traite des êtres humains, harcèlement obsessionnel

DOMAINE : ENFANCE ET JEUNESSE

POLITIQUE EN FAVEUR DES ENFANTS ET DES JEUNES

En 2017, la CDAS a renforcé sa politique de l'enfance et de la jeunesse. Ainsi, la création de la Conférence pour la politique de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ), issue de la fusion des deux Conférences techniques des responsables cantonaux pour la protection et ceux pour la promotion de l'enfance et de la jeunesse, a notamment été une étape importante pour parvenir à cet objectif.

Création de la CPEJ
En septembre 2017, au Tessin, la Conférence technique des responsables cantonaux pour la protection de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ) et celle pour la promotion de l'enfance et de la jeunesse (CPEAJ) ont voté leur fusion lors de leur assemblée plénière commune et adopté le règlement du nouvel organe. Celui-ci s'appelle Conférence pour la politique de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ). La CPEJ s'engage pour l'application des droits de l'enfant et le développement de la politique de l'enfance et de la jeunesse en Suisse (protection, promotion et participation), ainsi que pour leur coordination entre les cantons. Elle vise également le maintien et la consolidation des conditions de vie des enfants et des jeunes domiciliés et résidants en Suisse, ainsi qu'un accès équitable et adapté aux prestations qui leur sont dues. Le nouvel organe est composé des membres de la CPEJ et de la CPEAJ de manière paritaire. L'échange entre les délégués à la promotion de l'enfance et de la jeunesse est assuré par le biais de la plate-forme de la promotion de l'enfance et de la jeunesse qui a lieu chaque année.

Joanna Bärtschi, responsable du domaine Enfance et jeunesse

«La CPEJ s'engage pour l'application des droits de l'enfant et le développement de la politique de l'enfance et de la jeunesse en Suisse.»

Recommandations CDAS relatives au placement extra-familial
En janvier 2017, le Comité de la CDAS a mandaté son secrétariat général, en collaboration avec la CPEAJ, de rédiger des recommandations relatives au placement extra-familial à l'attention des cantons. Le comité de la CPEAJ a délégué la rédaction du projet de recommandations à son groupe de travail. En 2017, le groupe de travail a mené des auditions de professionnels sur différentes thématiques en lien avec le placement extra-familial. Les recommandations ont pour but de soutenir les professionnels de la protection de l'enfance dans le cadre de leur travail quotidien et visent la mise en œuvre des droits de l'enfant dans les situations concrètes de placement. Les recommandations sont élaborées conjointement avec la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA). Le groupe de travail poursuivra ses travaux en 2018. Le groupe de travail est également chargé de mener des réflexions par rapport à l'Ordonnance sur le placement d'enfants (OPE), qui a été jugée comme étant lacunaire sur certains points lors de précédents échanges thématiques organisés par la CDAS. Des discussions avec l'Office fédéral de la justice (OFJ) sur le contenu de l'OPE seront menées en 2018.

Enfance et jeunesse : thématiques
- Promotion, participation et protection de l'enfance et de la jeunesse: droits de l'enfant, loi sur l'encouragement des activités extra-scolaires des enfants et des jeunes (LEEJ), recommandations relatives au placement extra-familial, encouragement précoce

Droits de l'enfant
En mai 2017, l'assemblée plénière CDAS a approuvé trois mesures pour activer l'application des droits de l'enfant en Suisse :
- sensibilisation des gouvernements cantonaux aux droits de l'enfant ;
- coordination et communication des événements organisés par les cantons à l'occasion des 30 ans de la Convention des droits de l'enfant (2019) ;
- élaboration d'un manuel pour soutenir les cantons dans l'application des droits de l'enfant.

Afin de mettre en œuvre les décisions du comité et de l'assemblée plénière CDAS, le président CDAS a adressé un courrier d'information à l'attention des gouvernements cantonaux en septembre 2017.

Plan national contre la radicalisation et l'extrémisme violent
En novembre 2017, la Présidence de la CDAS a adopté le Plan national contre la radicalisation et l'extrémisme violent. Ce plan d'action est élaboré depuis septembre 2016 par la Confédération, les cantons, les villes et les communes, sous la houlette du délégué du Réseau national de sécurité (RNS). Il vise à prévenir les actes de violence radicale par une détection et une intervention précoces. Il contient 26 mesures concrètes, dont 15 incombent au domaine des directions sociales ou à la CDAS. Les mesures sont liées au prolongement d'efforts déjà entrepris. Il complète les projets de loi en cours destinés à renforcer la lutte contre le terrorisme.

DOMAINE : MIGRATION

NÉGOCIATIONS INTENSES AVEC LA CONFÉDÉRATION

La restructuration du domaine de l'asile entre dans sa phase finale : la CDAS, la CCDJP et le SEM ont réalisé trois séances d'information régionales pour soutenir les cantons dans la mise en œuvre. Avec l'agenda Intégration Suisse, la Confédération et les cantons déterminent à travers un processus commun comment l'intégration des personnes du domaine de l'asile peut être optimisée et financée de manière durable. En même temps, la Confédération et la CDAS négocient une indemnisation plus équitable des dépenses pour mineurs non accompagnés dans le domaine de l'asile.

Loranne Mérillat, responsable du domaine Migration

Application de la restructuration du domaine de l'asile : séances d'information
Afin de soutenir les cantons dans l'application de la restructuration du domaine de l'asile, la CDAS a organisé en septembre – de concert avec la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) et le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) – trois conférences d'information régionales à Lucerne, St-Gall et Genève. Les séances ont permis de donner des informations sur l'état actuel de la planification de la mise en œuvre ainsi que sur le déroulement de la procédure, l'hébergement, l'exécution des renvois, les compétences en matière d'aide d'urgence et les indemnisations forfaitaires dans le nouveau système. Les sujets ont été approfondis l'après-midi, dans le cadre des ateliers. Cela a permis de répondre à beaucoup de questions en suspens. Entre-temps, les organisateurs ont répondu à d'autres questions ou des solutions sont recherchées ensemble. En outre, les participants ont reçu un classeur avec des fiches d'informations contenant les sujets principaux de l'accélération, y compris des chiffres pertinents pour les différents cantons. L'application des nouvelles procédures d'asile requiert une adaptation de différents forfaits fédéraux. Après les négociations menées par l'ancien conseiller d'État et à l'époque encore président de la CDAS, Peter Gomm, la CDAS s'était accordée sur un forfait avec le secrétaire d'État Mario Gattiker, respectivement le SEM. Toutefois, la révision correspondante de l'ordonnance reste controversée dans les cantons.

Coûts non financés pour l'hébergement et l'encadrement des MNA et pour l'intégration
Le développement des dernières années dans le domaine de l'asile constitue un défi majeur pour les cantons. Ainsi, les coûts ont augmenté considérablement pour l'hébergement et l'encadrement de mineurs non accompagnés (MNA), pour l'intégration de personnes du domaine de l'asile et pour la préparation de jeunes arrivés tardivement en Suisse à la formation professionnelle. Afin de pouvoir quantifier ces dépenses supplémentaires, la CDAS – conjointement avec la CdC et la CDIP – a réalisé des relevés de coûts et des évaluations des besoins. Les relevés montrent que l'hébergement et l'encadrement de MNA coûte beaucoup plus pour les cantons que ce que la Confédération leur verse actuellement à travers le forfait global. La CDAS attend de la Confédération qu'elle augmente le forfait global de manière substantielle, pour permettre l'hébergement adapté et l'encadrement des MNA.

« Les séances d'information ont donné l'opportunité de clarifier des questions ouvertes relatives à l'application de la nouvelle loi sur l'asile dans les cantons. »

Dans des négociations communes, la CDAS et le SEM se sont accordés sur une augmentation du forfait global. Dans le domaine de l'intégration, les cantons demandent une augmentation substantielle du forfait d'intégration, qui passerait de 6000 à 18 000 francs. À cet égard, la Confédération et les cantons sont tombés d'accord sur un processus d'intensification de l'intégration et sur des objectifs communs. L'accord sur la compensation financière doit être fixé dans le courant de l'année 2018, au moyen d'une modification de l'ordonnance.

Migration : champs thématiques
- Application de la restructuration du domaine de l'asile
- Subventions fédérales pour MNA et intégration (agenda Intégration Suisse)
- Vérification du statut de l'admission provisoire
- Accueil de réfugiés réinstallés
- Réfugiées victimes de violences et d'exploitation sexuelles (postulat Feri)
- Santé des requérants d'asile

LA CDAS EN CHIFFRES

Répartition des dépenses SG CDAS

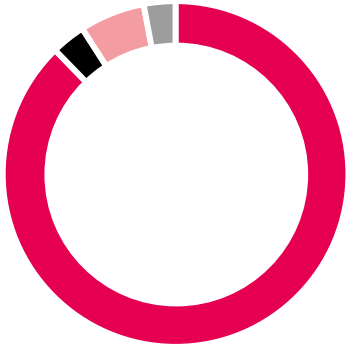

88 %	Frais fixes (frais de personnel, frais de locaux, frais administratifs)
3 %	Séances, délégations et conférences
6 %	Études et conseils
3 %	Traductions externes

Nombre de pages traduites (interne et externe)

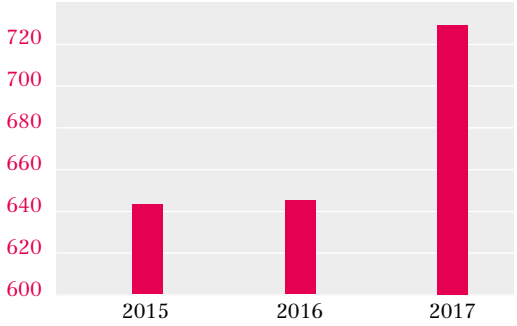

Nombre d'organes* par domaine technique

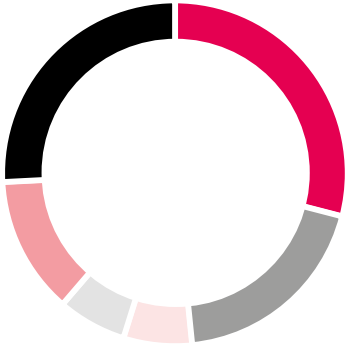

29 %	Coordination
26 %	Sécurité sociale
19 %	Famille et société
13 %	Migration
7 %	Enfance et jeunesse
6 %	Politique en faveur des personnes handicapées

* La liste des organes ne comprend pas les groupes de travail, de projet ou de réseautage.

Nombre de dossiers traités au Comité

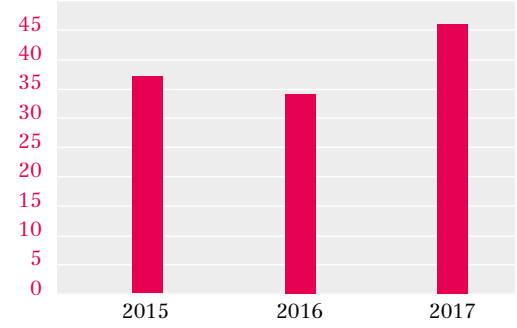

PORTRAIT DE LA CDAS

« Les domaines pertinents de la politique sociale relèvent de la compétence des cantons. Il est important qu'ils agissent de manière coordonnée envers la Confédération et, autant que possible, d'une seule voix. »

Martin Klöti, président CDAS

La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) comprend les membres des gouvernements des 26 cantons responsables des départements sociaux. Fondée en 1943, la CDAS est un organe de coordination politique visant à encourager la collaboration des cantons dans le domaine de la politique sociale et à représenter les intérêts des cantons vis-à-vis de la Confédération. Ainsi, la CDAS contribue à l'harmonisation de la politique sociale.

Conjointement avec des partenaires à tous les niveaux étatiques, la CDAS cherche des solutions novatrices dans le domaine social avec pour objectif d'optimiser les résultats de la politique sociale. Elle défend les points de vue socio-politiques des cantons auprès du Parlement, du Conseil fédéral, de l'administration fédérale et du public. Elle organise des consultations, rédige des rapports et des prises de position, organise des conférences techniques et se charge de tâches de coordination, d'entente avec l'Union des villes suisses et l'Association des communes suisses, intégrant ainsi le niveau communal. Par ailleurs, elle encourage l'échange d'informations entre les cantons et avec des organisations pertinentes du domaine social.

Cinq domaines

La CDAS est une corporation de droit publique basée à Berne et financée par les cantons. Le champ d'activité de la CDAS est divisé en cinq domaines spécialisés : les assurances sociales (assurances sociales et aide sociale), la politique en faveur des personnes handicapées, la politique familiale et sociale (qui inclut également le domaine de l'aide aux victimes), la politique de l'enfance et de la jeunesse et, dans la politique migratoire, le domaine de l'hébergement et de l'encadrement des requérants d'asile. Par ailleurs, la CDAS est en charge du concordat de la Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS).

L'organe statutaire suprême de la CDAS est l'Assemblée plénière, qui réunit les 26 directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales alors que le Comité assume le rôle d'organe de direction de la conférence ; ses sept à neuf membres sont tous issus de l'Assemblée plénière. La Commission consultative (CoCo), majoritairement composée de responsables de services cantonaux des affaires sociales, est chargée d'épauler le Comité sur les questions techniques. La conférence des directrices et directeurs des affaires sociales dispose d'un secrétariat général permanent dont le siège se situe à la Maison des cantons à Berne.

Interlocutrice importante

Les décisions de la conférence n'ont pas de pouvoir législatif pour les cantons (à l'exception de la CIIS), mais elles servent de recommandations. L'expérience montre toutefois que ces recommandations sont généralement mises en œuvre par une majorité des cantons et contribuent ainsi à l'harmonisation du domaine politique concerné. La CDAS revêt également un rôle important en tant que forum de discussion des directrices et directeurs des affaires sociales et d'interlocutrice pour les autorités fédérales et pour de nombreuses associations et institutions nationales.

« Dans le système fédéral suisse, la CDAS sert de lien entre la Confédération et les cantons en matière de politique sociale. »

Gaby Szöllösy, secrétaire générale CDAS

ORGANES DE LA CDAS

Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)

Argovie	Conseillère d'État Franziska Roth
Appenzell Rh.-E.	Conseiller d'État Matthias Weishaupt
Appenzell Rh.-I.	Conseillère d'État Antonia Fässler
Berne	Conseiller d'État Pierre-Alain Schnegg
Bâle-Campagne	Conseiller d'État Anton Lauber
Bâle-Ville	Conseiller d'État Christoph Brutschin
Fribourg	Conseillère d'État Anne-Claude Demierre
Genève	Conseiller d'État Mauro Poggia
Glaris	Conseillère d'État Marianne Lienhard
Grisons	Conseiller d'État Jon Domenic Parolini
Jura	Conseillère d'État Nathalie Barthoulot
Lucerne	Conseiller d'État Guido Graf
Neuchâtel	Conseiller d'État Jean-Nathanaël Karakash
Nidwald	Conseillère d'État Yvonne von Deschwanden
Obwald	Conseiller d'État Christoph Amstad
Schaffhouse	Conseiller d'État Walter Vogelsanger
Schwyz	Conseillère d'État Petra Steimen-Rickenbacher
Soleure	Conseiller d'État Peter Gomm (jusqu'au 31 juillet 2017)
	Conseillère d'État Susanne Schaffner (à partir du 1er août)
Saint-Gall	Conseiller d'État Martin Klöti
Tessin	Conseiller d'État Paolo Beltraminelli
Thurgovie	Conseiller d'État Jakob Stark
Uri	Conseillère d'État Barbara Bär
Vaud	Conseiller d'État Pierre-Yves Maillard
Valais	Conseillère d'État Esther Waeber-Kalbermatten
Zoug	Conseillère d'État Manuela Weichelt-Picard
Zurich	Conseiller d'État Mario Fehr

Commission consultative du Comité de la CDAS (CoCo)

Antonios Haniotis (président)	Edith Lang
Julien Cattin (vice-président)	Stefan Liembd
Ruedi Meyer	Urs Teuscher
Regula Unteregger	Pascal Coullery
Andrea Lübberstedt	Markus Kaufmann
Ruedi Hofstetter	Gaby Szöllösy
Christoph Roost	Remo Dörig

Comité CDAS

Directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales ayant le droit de vote

Peter Gomm, SO (président, jusqu'au 31 juill. 2017)
CE Martin Klöti, SG (vice-président jusqu'au 31 juill. 2017, président à partir du 1er août 2017)
Anne-Claude Demierre, FR (vice-présidente)
Pierre-Yves Maillard, VD
Manuela Weichelt-Picard, ZG
Mario Fehr, ZH
Marianne Lienhard, GL
Jean-Nathanaël Karakash, NE
Esther Waeber-Kalbermatten, VS
Susanne Schaffner, SO (à partir du 24 novembre 2017)

Membres avec voix consultative

Antonios Haniotis, président de la CoCo
Reto Lindegger, Association des Communes Suisses
Nicolas Galladé, Initiative des villes : politique sociale

Secrétariat général de la CDAS

Gaby Szöllösy	Secrétaire générale (100 % ; dès le 1er sept. 2017 : 95 %)
Remo Dörig	Secrétaire général adjoint (90 %)
Martine Lachat Clerc	Responsable de domaine (70 %), jusqu'au 30 sept. 2017
Joanna Bärtschi	Responsable de domaine (70 %), dès le 1er nov. 2017
Loranne Mérillat	Responsable de domaine (80 % ; dès le 1er sept. 2017 : 70 %)
Angela Zumbrunn	Collaboratrice scientifique (60 %), dès le 1er nov. 2017
Veronika Neruda	Responsable de domaine (70 %)
Thomas Schuler	Responsable de domaine (90 %)
Katia Simari Khouzami	Traductrice (60 %)
Philipp Chemineau	Traducteur/interprète (40 %)
Lara Lauper	Collaboratrice spécialisée/administrative (100 %)
Regula Marti	Collaboratrice spécialisée/administrative (90 %)

Vérificateurs

Dubois Daniel et Asche Claudius, Contrôle des finances du canton de Bâle-Ville

PERSPECTIVES SUR LES ENJEUX DE LA POLITIQUE SOCIALE

Les domaines de l'action sociale et de la santé portent un fardeau de plus en plus lourd. La démographie et la hausse des coûts exposent les assurances sociales à des difficultés financières. De ce fait, la pression pour trouver les solutions appropriées s'accroît sur les milieux politiques. Les directeurs des affaires sociales opèrent dans un contexte délicat empreint de tensions. D'une part, il est important de tenir dûment compte des besoins spécifiques des personnes concernées et de maintenir les prestations sociales là où elles sont nécessaires. D'autre part, il s'agit de réduire les coûts par des mesures aussi équilibrées que possible. Ce faisant, il est essentiel de ne pas perdre la vue d'ensemble sur les assurances sociales. En effet, quel que soit le domaine, il n'y a guère d'adaptation sans répercussion sur une ou plusieurs autres assurances sociales.
Dans les mois à venir, la nouvelle édition de la prévoyance vieillesse dominera les discussions politiques. En même temps, la CDAS veut faire avancer la réforme des prestations complémentaires. Notamment parce que les coûts dynamiques des soins en home hypothèquent progressivement les cantons. Dans ce contexte, le domaine complexe et onéreux des soins de longue durée devrait également être pris en considération. Cette thématique entre en jeu dans de nombreux domaines et la CDAS n'est qu'un acteur parmi tant d'autres. Néanmoins, des solutions devront être trouvées tôt ou tard pour garantir des soins dignes et financièrement viables.

Priorité à l'être humain
L'intégration de différents groupes cibles dans le quotidien professionnel helvétique présente un défi supplémentaire. Outre les personnes relevant du domaine de l'asile, nous voulons également intégrer le plus grand nombre possible de personnes handicapées et de bénéficiaires de l'aide sociale dans le marché primaire du travail. Une tâche importante incombe toujours à la CDAS et aux directeurs des affaires sociales : développer les instruments conçus pour reconnaître le potentiel de l'individu et élaborer les mesures permettant aux personnes concernées de travailler dans notre monde du travail, sachant que le succès n'est pas toujours garanti.
Quels que soient les efforts que nous déployons en matière de politique sociale, il nous en faut toujours garder à l'esprit la finalité, à savoir permettre à tous les habitants de notre pays de vivre dans la dignité. L'être humain doit toujours demeurer au centre des discussions relatives à la charge financière pesant sur les fonds publics.

ÉDITEUR Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)
RÉDACTION Secrétariat général CDAS
RÉALISATION sofie's Kommunikationsdesign, Zurich
RÉFÉRENCE IMAGE couverture et p. 6, 7, 17, 19: © iStockphoto
p. 4: © François Wavre – Ville de Lausanne
IMPRESSSION Bubenberg Druck und Verlags AG, Berne
ADRESSE DE COMMANDE Secrétariat général CDAS, Speichergasse 6, case postale, 3001 Berne
sodk.ch
COPYRIGHT © CDAS, février 2018

Secrétariat général CDAS

Speichergasse 6, case postale, 3001 Berne
sodk.ch